

25. Les juges sont priés de se rendre aux Bureaux du Secrétaire du département pour lequel ils auront été nommés, aussitôt après leur arrivée sur le terrain de l'exposition et de présenter la circulaire de leur nomination.

26. Les juges se réuniront sur le terrain de l'Exposition, dans les chambres du comité à dix heures A. M., Mardi le 12 Septembre, pour se préparer à commencer leurs opérations, et ils recevront alors les livres du comité contenant le numéro des entrées dans chaque classe.

27. Personne ne pourra être juge dans une classe dans laquelle il aura exposé quelque animal ou objet.

28. En outre des prix offerts pour les objets énumérés dans la liste publiée, les juges auront le droit d'en accorder à discrétion pour les objets qu'ils en croieront dignes, dans tous les cas, le montant accordé sera fixé par le Comité.

29. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul exposant dans une classe, ou que les animaux ou objets exposés seraient d'une qualité inférieure, les juges seront de discrétion pour décider s'ils accorderont un prix et si ce prix sera un premier ou un second prix.

30. Chaque prix accordé devra être écrit avec soin, d'une manière claire et lisible, vis-à-vis le numéro de l'entrée et quand on le jugera convenable on mentionnera les raisons pour lesquelles on a décerné tel ou tel prix.

31. Les juges en accordant les prix, sont priés d'une manière particulière, de ne prendre en considération que l'usage réellement pratique des objets exhibés sans égard au fini ou à l'ornementation de ces objets.

32. Les juges voudront bien faire rapport sur tous ceux qui les gêneraient dans leurs délibérations et sur ceux des exposants qui refuseraient de se conformer à leurs exigences.

33. Tout prôtêt contre la décision des juges devra être fait par écrit et être filé au Bureau des Secrétaires avant 10 heures, A. M., Jeudi, le 14 Septembre.

34. On nommera un Surintendant dans chaque classe pour voir à ce que chaque animal ou article soit à la place qui lui a été assignée. Il accompagnera les juges pour leur montrer chaque section de classe; il verra à ce qu'ils n'éprouvent ni embarras, ni gêne dans l'exercice de leurs devoirs; après le rapport des juges il placera les cartes de prix sur chaque animal ou article, conformément au dit rapport.

Divers.

35. Le Trésorier sera prêt à commencer à payer les prix accordés, Samedi matin, 16 Septembre, à neuf heures A. M., et ceux qui recevront des prix, sont particulièrement requis de faire leur application avant leur départ de Québec, ou de laisser une autorisation écrite entre les mains d'une personne de confiance, en ayant soin de mentionner les objets pour lesquels elles réclament ces prix.

36. Aucun prix ne sera payé s'il n'est réclamé pendant les quatre semaines qui suivront l'Exposition.

37. Le fourrage pour les animaux sera fourni par le Conseil d'Agriculture au prix coûtant. Les exposants pourront recevoir toute information sur ce sujet au Bureau du Surintendant du grain et du fourrage.

38. Pour faciliter la vente des animaux ou objets, il y aura au Bureau des Secrétaires un livre ourégistre ou les exposants, pourront inscrire l'animal ou objet qu'ils voudront vendre à l'encan.

39. Sur le terrain de l'Exposition, il y aura des ventes par encan Mercredi, Jeudi et Vendredi à midi.

Programme pour la semaine.

1. Lundi, le 11 Septembre, sera consacré à la réception finale des objets et à leur arrangement convenable. Personne ne sera admis ce jour, excepté les officiers, les juges et les exposants et les personnes dont ils auront un besoin absolu.

2. Mardi, le 12 Septembre, les juges se réuniront dans les chambres du Comité, à dix heures A. M., pour commencer leurs opérations le plus tôt possible. Aussitôt qu'ils auront accordé les prix, ils feront rapport au Secrétaire qui leur donnera des cartes, portant le numéro du prix, pour qu'ils les placent sur l'objet primé avant de se séparer. Ce jour les personnes qui ne sont pas exposants seront admises pour 50 centins par chaque entrée.

3. Mercredi, le 13 Septembre, les juges termineront leur ouvrage, décerneront les prix, et si la chose est possible, ils attacheront les cartes sur les objets primés. Ce jour, le prix d'admission sera de 25 centins.

4. Jeudi, le 14 Septembre, le public sera admis pour 25 centins pour chaque entrée.

5. Vendredi, le 15 Septembre, admission comme le jour précédent jusqu'à la clôture de l'exposition qui aura lieu à midi.

6. On fera des arrangements, pour que tous les jours, à 10 heures A. M. et 2 heures P. M., il y ait dans le rond promenade des chevaux et bêtes à cornes.

7. Samedi, le 16 Septembre, à 9 heures A. M., le Trésorier commencera à payer le montant des prix accordés. Les exposants pourront enlever tout ce qu'ils ont, soit dans les bâtisses, soit sur le terrain. Les portes seront fermées. Personne ne sera admis à l'exception de ceux qui auront strictement affaire.

Les exposants qui désireraient avoir des écuries pour les chevaux de prix pourront se procurer des étables sûres et en parfait ordre en s'adressant par écrit, avant Samedi, 2 Septembre, à F. Wood Gray, Ecr., à Québec, qui a obtenu pour cet effet l'usage de manège de la cavalerie volontaire et des écuries attenantes sur le chemin St. Louis, près du terrain de l'exposition.

Département Agricole.

PRIX AUX SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Afin d'induire les Sociétés d'Agriculture de cette Province à prendre un plus grand intérêt à la prochaine Exposition Provinciale, le Conseil d'Agriculture offre de donner un prix de \$100 à la Société d'Agriculture dont les exposants auront remporté le plus grand nombre de prix dans les quatre premières classes, savoir: Chevaux, Bêtes-à-Cornes, Moutons et

Porcs, pourvu qu'il y ait au moins 20 concurrents de chaque Conté.

1ère Classe. CHEVAUX.

Sect.

Etalons pur sang anglais.

1—1er Prix	\$30 00
2nd do	20 00
3me do	10 00
4me do Mention Honorable.....	

Etalon importé Coaching.

2—1er Prix	\$20 00
2nd do	20 00
3me do	10 00
4me do Mention Honorable.....	

Clydés pur sang.

3—1er Prix	\$30 00
2nd do	20 00
3me do	10 00
4me do Mention Honorable.....	

Percherons.

4—1er Prix	\$30 00
2nd do	20 00
3me do	10 00
4me do Mention Honorable.....	

Normands ou demi-Normands.

5—1er Prix	\$30 00
2nd do	20 00
3me do	10 00
4me do Mention Honorable.....	

Suffolks.

6—1er Prix	\$30 00
2nd do	20 00
3me do	10 00
4me do Mention Honorable.....	

Etalons pesant 1200 lbs et plus.

7—1er Prix	\$25 00
2nd do	15 00
3me do	10 00
4me do Mention Honorable.....	

Etalons pesant moins de 1200 lbs.

8—1er Prix	\$25 00
2nd do	15 00
3me do	10 00
4me do Mention Honorable.....	

Etalon de 3 ans de race croisée quelconque.

9—1er Prix	\$15 00
2nd do	10 00
3me do	5 00
4me do Mention Honorable.....	

Poulin de 2 ans de race croisée quelconque.

Sect.

10—1er Prix	\$12 00
2nd do	8 00
3me do	4 00
4me do Mention Honorable.....	

Jument poulinière et son poulain, " pur sang anglais. "

11—1er Prix	\$30 00
2nd do	20 00
3me do	10 00
4me do Mention Honorable.....	

Jument poulinière et son poulain, pesant plus de 1200 lbs.

12—1er Prix	\$15 00
2nd do	10 00
3me do	5 00
4me do Mention Honorable.....	

Jument poulinière et son poulain, pesant moins de 1200 lbs.

13—1er Prix	\$15 00
2nd do	10 00
3me do	5 00
4me do Mention Honorable.....	